

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 39



N°061

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 25 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Annie VACHER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Marie-Amélie ANQUETIL
Madame Nadège NIFEUR
Madame Fatima YAOU
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Yasmina BAZIZ
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Pierre SACK
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Damien BIDAL
Madame Patricia LOE
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : LEROY Franck

Direction des Ressources Humaines et Relations Humaines/Service
Développement des Compétences

OBJET : Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonniers d'activité

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLET,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23 2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1998 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d'activités tel que :

- L'accueil et l'accompagnement des enfants en séjours de vacances
- L'accueil et l'accompagnement des enfants en classe de découverte
- Assurer des activités saisonnières dans les autres services municipaux

Adoption à l'unanimité par 38 pour , 13 ne prennent pas part au vote(Pierre SACK, Yasmina BAZIZ, Véronique DAUVERGNE, Zayen CHIKHDENE, Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Lewis CHARTIER, Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Jean-Jacques KARMAN, Zishan BUTT, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

DELIBERE :

AUTORISE Madame le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité selon la répartition suivante :

- **Pour assurer l'accueil et l'accompagnement des enfants en séjours de vacances :**

Vacances d'hiver

- ✓ 12 adjoints d'animation (catégorie C)
- ✓ 1 animateur (catégorie B)

Vacances de printemps

Mois de juillet

- ✓ 15 adjoints techniques (catégorie C)
- ✓ 17 adjoints d'animation (catégorie C)
- ✓ 2 animateurs (catégorie B)

Mois d'août

- ✓ 7 animateurs (catégorie B)
- ✓ 40 adjoints d'animation (catégorie C)
- ✓ 27 adjoints techniques (catégorie C)
- ✓ 1 agent de maîtrise (catégorie C)

➤ **Pour assurer l'accueil et l'accompagnement des enfants en classes de découverte :**

Au printemps :

- ✓ 11 adjoints techniques sur la durée de la classe découverte et 1 sur 5 mois.
- ✓ 1 animateur (catégorie B)
- ✓ 7 adjoints d'animation (catégorie C)

En automne :

- ✓ 4 adjoints d'animation (catégorie C)
- ✓ 4 adjoints techniques (catégorie C)
- ✓ 1 animateur (catégorie B)

➤ **Pour assurer des activités saisonnières dans les autres services municipaux.**

En juin :

- ✓ 3 adjoints techniques (catégorie C)

En juillet :

- ✓ 2 adjoints d'animation (catégorie C)
- ✓ 3 adjoints techniques (catégorie C)
- ✓ 2 adjoints administratifs (catégorie C)
- ✓ 8 éducateurs des activités physiques et sportives (catégorie B)

En août :

- ✓ 2 adjoints administratifs (catégorie C)
- ✓ 4 éducateurs des activités physiques et sportives (catégorie B)

DIT que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera en référence au cadre d'emplois de recrutement correspondant.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre les contrats de

recrutement nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à ces emplois.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département au titre du contrôle de légalité.

DIT que la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après son adoption et d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 05/06/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230525-lmc130791A-DE-1-1
Publiée le : 05/06/23
Certifiée exécutoire : 05/06/23

Le Maire,

Karine FRANCLET

